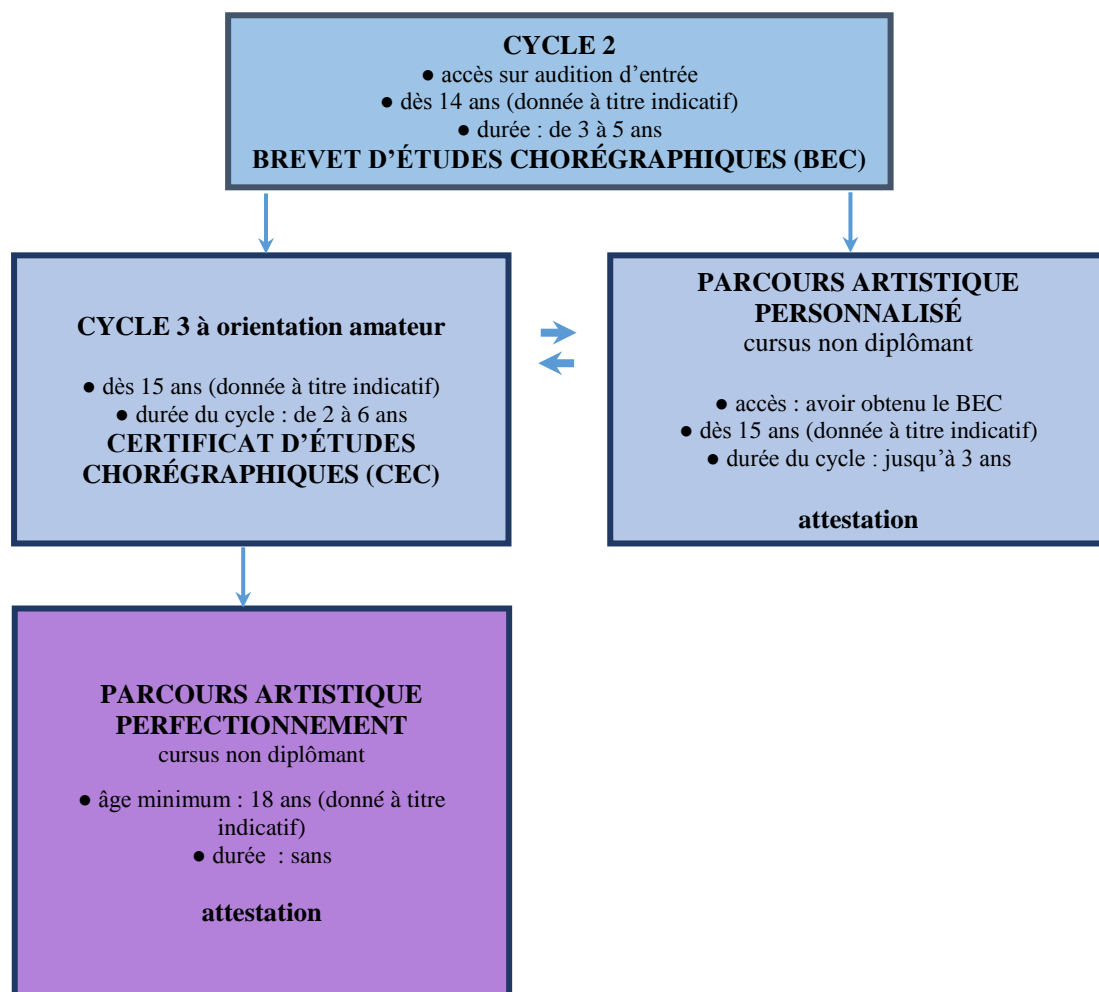


ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

ATELIER CHORÉGRAPHIQUE – dominante Danse classique

Cursus traditionnel



ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

ATELIER CHORÉGRAPHIQUE – dominante Danse classique

Cursus traditionnel

Dans le cadre d'activités et d'enseignements artistiques qui ont pour mission la valorisation exigeante de la pratique artistique en amateur, le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Tourcoing offre, outre des cursus de CYCLE 2, CYCLE 3 à orientation amateur et personnalisé, CYCLE de parcours artistique perfectionnement, un parcours d'enseignement de la danse classique et diversifié, d'une qualité pédagogique et artistique reconnue.

Le présent dispositif pédagogique de l'Atelier chorégraphique doit permettre à l'utilisateur d'acquérir une maturité corporelle ainsi qu'une prestance scénique. La connaissance de l'histoire de la danse ainsi que son évolution au fil du temps offrent à l'utilisateur la maîtrise d'un mouvement mais surtout le développement d'une danse *intelligente*. L'utilisateur devient alors aussi un spectateur averti, concerné et curieux des propositions des différentes structures culturelles du territoire.

DESRIPTIF

• CYCLE 2

comprendre, analyser

- prise de conscience de la danse comme langage artistique
- nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- alliance de la connaissance et de la réflexion pour aller plus loin dans la compréhension (utilisation de grille d'analyse)
- savoir replacer une œuvre chorégraphique / musicale dans son époque, en déterminant la signature, le style et pouvoir la mettre en lien avec d'autres arts
- mise *en danse* de découvertes spécifiques : ateliers, compositions, initiation au répertoire

Le CYCLE 2 se concentre sur l'apprentissage et sur une réflexion plus approfondie. Plusieurs modes d'évaluation sont proposés :

- évaluation formative : deux questionnaires repartis dans l'année scolaire, une note est attribuée à chaque usager
- évaluation d'un atelier chorégraphique : une composition est proposée aux usagers avec un thème précis en rapport avec un style étudié, une œuvre, un projet transdisciplinaire dans le cadre de la saison culturelle de l'établissement

À l'issue du CYCLE 2, l'utilisateur peut obtenir le Brevet d'études chorégraphiques (BEC) complet, reconnu par les établissements agréés et classés par l'État. L'obtention du BEC donne un droit d'accès au CYCLE 3 à orientation amateur dominante chorégraphique.

- âge minimum : 14 ans
- durée : de 3 à 5 ans, selon le rythme d'acquisition

Les conditions d'admission et d'accessibilité s'effectuent sur audition d'admission (cours technique, atelier de composition chorégraphique et entretien individuel) : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ

valorisation exigeante de la pratique amateur

Le cursus libre de PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ est un dispositif de contrat-projet qui s'adresse à l'utilisateur souhaitant, après le parcours de CYCLE 2 (BEC), acquérir de nouvelles compétences techniques et chorégraphiques, approfondir et élargir le répertoire chorégraphique dans le cadre d'une pratique en amateur. Formation non-diplômante, l'utilisateur formalise, en accord avec l'équipe pédagogique, un projet personnel en précisant les conditions et les engagements des parties. L'utilisateur est évalué par contrôle continu.

La pratique de la danse au sein d'un groupe chorégraphique est tournée vers la création et/ou vers la pratique d'un répertoire et la diffusion de spectacles en cohérence avec l'action culturelle du CRD.

La conclusion du PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ s'effectue par la présentation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'utilisateur pour la pratique chorégraphique.

À tout moment du cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISÉ, il peut être mis fin aux études d'un utilisateur dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement.

- âge minimum : 15 ans, justifiant l'obtention du Brevet d'études chorégraphiques ou équivalent

- durée : 3 ans, renouvelable selon le projet personnel du/de la candidat-e et en concertation avec l'équipe pédagogique qui oriente l'utilisateur en fonction de ses aptitudes, de sa motivation et de la viabilité du projet pédagogique

Conditions d'admission et d'accessibilité (cours technique, atelier de composition chorégraphique et entretien individuel) : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• CYCLE 3 À ORIENTATION AMATEUR

synthétiser, s'approprier

- autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation

- approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique

- une culture artistique qui se solidifie sur les grandes lignes par un regard aiguisé sur la création contemporaine

- s'approprier plusieurs styles et vocabulaires différents

- posséder une vision transversale et transdisciplinaire grâce au travail en commun avec d'autres classes de l'établissement, voire avec d'autres établissements du territoire

- savoir analyser, comprendre et interpréter : les utilisateurs nourrissent leur danse et leurs acquis culturels, le visionnage et l'analyse d'œuvres célèbres du répertoire, des ateliers chorégraphiques en lien avec les ballets ou les pièces étudiés

L'évaluation se pratique par une variation imposée de danse classique, une variation libre choisie par l'élève, ainsi qu'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'utilisateur pour la pratique chorégraphique.

Le CYCLE 3 non-diplômant à orientation amateur se termine par l'obtention du Certificat d'études chorégraphiques (CEC). Celui-ci atteste le haut niveau de formation des amateurs.

- âge minimum : 15 ans, justifiant l'obtention du Brevet d'études chorégraphiques

- durée : de 2 à 6 ans, selon le rythme d'acquisition

Les conditions d'admission et d'accessibilité s'effectuent sur audition d'admission (cours technique, atelier de composition chorégraphique et entretien individuel) : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE

• PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT

valorisation exigeante de la pratique amateur

Le cursus libre de PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT est un dispositif de contrat-projet qui s'adresse à l'utilisateur souhaitant, après le parcours de CYCLE 3 (CEC), approfondir et élargir le répertoire chorégraphique dans le cadre d'une pratique en amateur. Formation non-diplômante, l'utilisateur formalise, en accord avec l'équipe pédagogique, un projet personnel en précisant les conditions et les engagements des parties. L'utilisateur est évalué par contrôle continu.

La pratique de la danse au sein d'un groupe chorégraphique (le Ballet du Conservatoire) est tournée vers la création et/ou vers la pratique d'un répertoire et la diffusion de spectacles en cohérence avec l'action culturelle du CRD.

À tout moment du cursus PARCOURS ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT, il peut être mis fin aux études d'un utilisateur dont la motivation et le travail n'auront pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement.

- âge minimum : 18 ans, justifiant l'obtention du Certificat d'études chorégraphiques ou équivalent

- durée : selon le projet personnel du/de la candidat-e et en concertation avec l'équipe pédagogique qui oriente l'utilisateur en fonction de ses aptitudes, de sa motivation et de la viabilité du projet pédagogique

Conditions d'admission et d'accessibilité (cours technique, atelier de composition chorégraphique et entretien individuel) : cf. document MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION ET EXAMENS D'ENTRÉE